



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. - Identification de la Collectivité : VILLE DE VALOGNES  
Place Général de Gaulle  
50700 – VALOGNES
2. - Mode de passation du Marché : Procédure adaptée en application des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 et du décret n°2016-360 relatifs aux Marchés Publics (articles 27 et 34 du décret).
3. - Objet du Marché : AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT RUE DE GREVILLE ET MISE EN SECURITE DES ABORDS DE L'ECOLE LEOPOLD DELISLE ET DE LA RUE DES ECOLES.  
•Tranche Ferme : aménagement d'un parc de stationnement rue de Gréville  
•Tranche optionnelle n°1 : sécurisation des abords de l'école L.Delisle  
•Tranche optionnelle n°2 : création d'une zone de dépose « minute » et modification des stationnements rue des Ecoles.  
  
Périodes de chantier :  
• Parking rue de Gréville : 1<sup>er</sup> trimestre 2018  
• Tranches optionnelles : en fonction des congés scolaires
4. - Obtention du dossier : Remise gratuite du dossier contre une demande écrite aux services techniques de la Mairie de 50700 VALOGNES. Le DCE est également consultable et téléchargeable sur le site [www.synapse-ouest.com](http://www.synapse-ouest.com) (renseignements : 02.99.55.02.05)
5. - Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
6. - Justifications à produire :  
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire (formulaire DC1)  
- Déclaration du candidat (formulaire DC2)  
- Les documents, certificats ou déclarations établis par l'administration certifiant que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales (articles 50 à 54 du décret n°2016-360) ou une déclaration sur l'honneur faite par le candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

- Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois
- Les attestations d'assurance en responsabilité civile et en responsabilité professionnelle
- Les certificats de qualification professionnelle
- Une sélection de références de moins de 3 ans pour des prestations similaires

**7. – Modalités de financement :**

Fonds propres (autofinancement) et emprunts (budgets d'investissement de la collectivité).

**8. – Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation :

1-Valeur technique de l'offre : 40%

2-Prix des prestations : 60%

**9. - Renseignements techniques :**

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX  
Messieurs Ronan LE BERRE et Stéphane COUPPEY

☎ 02.33.95.82.01 – fax 02.33.95.82.13

**10. – Date limite de réception des offres :**

Le lundi 29 janvier 2018, à 12 heures.

**11. – Date d'envoi de l'avis :**

Le jeudi 04 janvier 2018.

**12. – Procédure de recours et délais :**

Tribunal administratif 3, rue Arthur Le Duc – BP 25086 -14000 CAEN

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat (art L551-1 du CJA).
- Référé suspension avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (art L 521-1 du CJA).
- Recours pour excès de pouvoir : dans les deux mois de la publication ou de la notification de la décision faisant grief (art R421-1 du CJA).
- Recours de pleine juridiction : les tiers évincés pourront contester le contrat dès la signature du marché jusqu'à l'expiration du délai de deux mois suivant l'attribution du marché.